

# Les Professions Réglementées

## Définition

Est considérée, comme activité ou profession réglementée, toute activité ou profession soumise à inscription au registre du commerce et nécessite un agrément ou une autorisation délivrée par les administrations compétentes.

## Liste des activités ou professions réglementées:

- Production industrielle (bitume, gaz, produits pharmaceutique et d'engrais, emblème, arme, tabac,....)
- Marché de gros (fruit légumes, produits pharmaceutique phytosanitaire et vétérinaires, lubrifiants,...) & Marché de détail (boisson, combustible, marchand ambulant, produits pharmaceutique phytosanitaire...)
- Importation & exportation (tabac, combustibles, produits pharmaceutique, phytosanitaire... )
- Services (hôtel, restaurant, café, salon de thé, ambulance, transport collectifs, transport aérien, ferroviaire, salle de sport, garderie, confection de cachet, bureau de change).

## Les professions réglementées sont présentées a travers les rubriques suivantes:

- Textes de bases & Profession (expert comptable, notaire, huissier) & auxiliaire marchandises.
- professions libérales (médecin, chirurgien, vétérinaire) & agent immobilier
- Centre d'appel, cybercafé, salle des fêtes & services (Les conditions et les modalités de création et d'exploitation des agences de tourisme, hôtels, camping)
- activités portant sur les matières et produits chimiques dangereux.